



Plainte pénal contre un ancien salarié

Par anonyme1412

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel est le délais pour porter plainte au pénal contre un ancien salarié en tant qu'employeur.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je cite :

"Sauf situation particulière, le délai de dépôt de plainte est de :

1 an pour les contraventions ;

6 ans pour les délits ;

20 ans pour les crimes."

Source :

[url=https://fleavy-avocat.com/uFAQs/jai-ete-victime-dune-infraction-dans-quel-delai-je-peux-deposer-plainte/]https://fleavy-avocat.com/uFAQs/jai-ete-victime-dune-infraction-dans-quel-delai-je-peux-deposer-plainte/[/url]

Par Zénas Nomikos

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm[/url]